



FICHE DE DEMANDE DE TERRE DE CURAGE

PARTIE 01 : IDENTITE DU DEMANDEUR (à compléter par le demandeur)

Je soussigné(e) _____ (NOM et Prénom ou raison sociale)

Domicilié(e) à _____

Téléphone _____

PARTIE 02 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE (à compléter par le demandeur)

souhaite _____ m³ (_____ en toutes lettres) de terre de curage chargée et livrée par les services techniques de la commune de Sixt-sur-Aff.

J'ai pris en compte que la demande de curage est uniquement destinée aux personnes domiciliées sur le territoire de Sixt-sur-Aff.

PARTIE 03 : COÛT DE LA DEMANDE (à compléter par les services de la Mairie)

Conformément à la décision du Conseil municipal 16 décembre 2022, délibération n°2022-91, le demandeur s'engage à régler la somme ci-dessous :

DESIGNATION	COÛT UNITAIRE (EN EUROS)	NOMBRE (EN UNITE)	TOTAL (EN TTC)
Le demandeur souhaite un mètre cube de terre de curage	15,00	01	15

OU

DESIGNATION	COÛT PAR METRE LINEAIRE (EN EUROS)	NOMBRE (EN METRE LINEAIRE)	TOTAL (EN TTC)
Le demandeur souhaite plus d'un mètre cube de terre de curage	10,00		

DEMANDEUR / SIGNATURE

Lu et approuvé le _____

SOMME TOTALE A REGLER PAR LE DEMANDEUR (EN TTC)

Date prévue pour la livraison de terre de curage _____.

La livraison de terre de curage a été réalisée le _____.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre de la mise à disposition de bâtiments communaux, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.